

Image not found or type unknown



Frais de syndic suite à vente d'une loge de gardien

Par **maceluna**, le **08/02/2016** à **16:33**

Bonjour,

Nous devons prochainement vendre une loge de gardien (voté à l'art26) . Le syndic demande 8,5 % de la vente en honoraires.

N'est ce pas abusif ? Quelles solutions envisageables ?

Merci

Par **morobar**, le **08/02/2016** à **19:43**

Bonsoir,

Déjà commencer par lire le contrat du syndic et la convention tarifaire qui l'accompagne.

Ces documents sont en votre possession.